

## **Commune de Saulnières**

### **Compte Rendu de la réunion du 03 septembre 2019**

#### ***Convocations du 31 août 2019***

L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

**Présents** : MM. Albert. Romano. Demerre. Alleaume. Rossi. Pelletier. Le Valégant Mmes Gaudry. Rolland. Tanné Dusapin. Campas

**Absents excusés** : M. Toutin (pouvoir à M. Romano)

**Absents** : Mmes Millour. Lauvernier. Tremblay

**Secrétaire de séance** : M. Alleaume

1. Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 05 juin 2019
2. Délibérations
3. **D. 2019.0024 - convention de gestion du service public de l'eau potable**

Le Maire expose :

**CONSIDERANT** que la compétence eau potable est transférée à la Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 conformément à l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'en application des dispositions des articles L. 5215-27 et L 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, une communauté d'agglomération peut confier par convention la création et la gestion de certains équipements et services relevant de ses attributions à une commune membre, leurs groupements ou tout autre collectivité ou établissement public ;

**CONSIDERANT** que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais un transfert de la gestion et de l'extension de ces équipements et du service correspondant ;

**CONSIDERANT** qu'un projet de loi « relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » est en cours de discussion. Que ce projet prévoit en l'état la possibilité pour les communautés de communes et d'agglomération de subdéléguer par convention l'une ou l'autre des compétences eau potable et assainissement, ou les deux, à l'une de leurs communes membres ;

La convention sera adaptée afin de se mettre en conformité avec la loi lorsqu'elle sera rentrée en vigueur ;

**CONSIDERANT** dès lors que dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et pour assurer la continuité du service en cause, il apparaît nécessaire de confier par voie de convention l'investissement et le fonctionnement du service public d'eau potable aux communes, lesquelles disposent des moyens et capacité techniques et humains ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal, sollicité par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, de se prononcer sur les modalités d'exercice à SAULNIERES de la compétence « eau »

Monsieur le Maire propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le principe d'une convention de gestion pour l'exercice de l'eau potable par la commune de SAULNIERES.

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion

Acceptation par 12 voix POUR

#### **4. Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

Le Conseil Départemental sollicite la commune pour savoir si elle souhaite participer à ce Fonds pour l'année 2019. Le conseil municipal émet un avis défavorable

#### **5. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

Le Conseil Départemental sollicite la commune pour savoir si elle souhaite participer à ce Fonds pour l'année 2019. Le conseil Municipal émet un avis défavorable.

#### **6. F.D.I.2019 – Amendes de Police**

Monsieur le Maire informe que le conseil Départemental a accordé au titre des amendes de Police, la subvention de 19 309 euros pour les travaux prévus en 2019 : aménagement du carrefour au centre du Bourg (taux 30 %).

#### **7. Association communale**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une nouvelle association S.A.C. Saulnières Athlétic Club dont le Président est Monsieur Thevenin-Gaillard. Il s'agit d'une association ayant pour vocation de réunir un public autour de manifestations liées au sport.

Cette association souhaite remettre en place La Saunarias qui se déroulera le dimanche 17 mai 2020. Et dans ce but sollicite une subvention exceptionnelle.

Le conseil prend note de cette demande, mais sans budget, cela sera revu lors au moment de la préparation du budget 2020.

Monsieur le Maire indique qu'une demande de statuts de cette association a été demandée. Des questions sont soulevées, cette association aura-t-elle besoin d'un lieu, d'équipements, n'aurait-il pas mieux valu qu'il y ait un rapprochement avec les autres associations existantes ?

#### **8. Admissions en non valeurs**

La Trésorerie de Dreux Agglomération signale qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement des sommes suivantes :

- 2 248.63 euros pour le budget communal (loyers impayés)
- Et 262.03 euros pour le budget eau (factures d'eau impayées)

La décision d'admission en non-valeur sera prise lors du prochain conseil, le point n'ayant pas été mis à l'ordre du jour.

9. **Décès** : fait part des remerciements de la famille de Sébastien Deslandes pour la fleur remise lors des obsèques.

10. **Parc Eolien** : La société Wpd a contacté la commune, souhaitant étudier la possibilité de développer un projet éolien sur le territoire de la commune. Une réunion de présentation est envisagée.

11. Foire à Tout le 8 septembre et exposition « les Pucés des couturières le même jour dans la salle Polyvalente.

12. Monsieur le Maire communique les prochaines dates d'élections municipales les 15 et 22 mars 2020.

**TOUR DE TABLE :**

- M. Romano : demande que les emplacements réservés au cimetière mais « non construits » soient identifiés par un petit panneau avec le nom.  
Le problème, ne se pose pas dans la partie actuellement utilisée puisque les concessions se font à suite à partir du moment que le monument est édifié.

Regrette que toutes les dégradations faites à la salle où un dépôt de plainte a été fait, finisse par affaire classée sans suite.

- M. Alleaume : indique que les tableaux installés dans le parc retraçant l'histoire de la Fonderie sont une bonne idée (deux de ces tableaux ont été dégradés ce week-end).

A eu de bons retours pour le 14 juillet, la paëlla a plu.

- Mme Tanné Dusapin : signale la vitesse excessive dans la commune et soulève le problème des enfants des logements, face à la mairie, qui traversent la rue sans regarder.

Le passage piéton sera redessiné et une information sera distribuée dans les 13 logements pour sensibiliser les parents au danger que court leurs enfants lorsqu'ils sont sans surveillance

- Mme Gaudry : signale que Noël approche, communiquer la liste des enfants. Et que faire vis à-vis des familles (toujours les mêmes) qui ne viennent pas retirer leurs jouets.

La règle que les jouets doivent être retirés en mairie dans les 8 jours qui suivent l'arbre de Noël est maintenue.

- Mme Rolland : demande que soient sollicitées les boulangeries avoisinantes pour l'installation d'une borne à pains sur la commune.

Souhaiterait qu'une poubelle soit installée dans l'abri bus Chemin des Bretonnières.

Séance levée à 21 h 47

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents